

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 30 juillet 2021 à 20 heures 00 minutes
Salle de réunion de la Mairie

Présents :

M. BELEY Jean-Yves, M. JALLET Nathan, Mme LACROIX Béatrice, M. LACROIX Guillaume, M. MALLOT Ludovic, M. MINARD Michel Amédée, M. THINET Eric

Procuration(s) :

Mme COLAS Sophie donne pouvoir à Mme LACROIX Béatrice, M. AUJAY DE LA DURE Guillaume donne pouvoir à M. LACROIX Guillaume

Absent(s) :

Excusé(s) :

M. AUJAY DE LA DURE Guillaume, Mme COLAS Sophie

Secrétaire de séance : M. MINARD Michel Amédée

Président de séance : M. LACROIX Guillaume

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour:

- tableau des effectifs

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 28 mai 2021.

1 - RECENSEMENT 2022

Monsieur le Maire explique que l'enquête du recensement de la population, initialement prévue cette année est reporté début 2022.

Un agent recenseur doit être désigné ainsi qu'un coordonnateur communal chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement.

L'enquête se déroulera du 20 janvier au 19 février 2022.

2 - NOMINATION D'UN REFERENT ATTRACTIVITE/ACCUEIL

Monsieur le Maire explique aux membres présents que la Communauté de Communes Entr' Allier Besbre et Loire a candidaté à l'appel à projet "Relever le défi démographique" et souhaite améliorer l'attractivité globale du territoire et développer sa politique d'accueil.

C'est pourquoi, par délibération n°70 du 25 mai 2021, le Conseil Communautaire demande à chaque Conseil Municipal des collectivités membres de désigner un ou plusieurs référents "attractivité/accueil".

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne en tant que référents de la Commune:

Monsieur Eric THINET et Monsieur Jean-Yves BELEY.

3 - DELEGATION DE SIGNATURE

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que qu'il y a intérêt en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à M.le maire une partie des délégations prévues par l'article L2122-22 du CGCT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide:

Le maire est chargé, pour la durée du présent mandat, et par délégation du conseil municipal :

-De fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

-De procéder, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

-De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

-De passer les contrats d'assurance ;

-D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle.

-De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 20 000€ autorisé par le conseil municipal.

4 - RENOUVELLEMENT DE CONTRAT DE L'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Monsieur le Maire explique que le contrat de l'adjoint administratif principal se termine au 30 septembre 2021.

Une vacance de poste doit être faite.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le Maire à créer une vacance de poste.

5 - CONVENTION CENTRE SOCIAL DE JALIGNY

Monsieur le Maire explique qu'une famille habitant la Commune a fait une demande au Centre Social de Jaligny afin d'accueillir leurs deux enfants.

Un reste à charge doit être pris en compte par la Commune.
Une estimation a été calculée par le Centre Social de Jaligny.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité refuse de prendre à sa charge le reste à payer et de signer la convention avec le Centre Social de Jaligny.

6 - TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire expose aux conseillers le tableau des effectifs de la commune de Montcombroux-les-Mines

tableau des effectifs doit être modifié de façon suivante au 30-07-2021:

- 1 emploi adjoint technique à plein temps, catégorie C, pourvu.
- 1 emploi adjoint technique à 28h/35h, catégorie C, pourvu
- 1 emploi adjoint administratif principal 2^{ème} classe 32h/35h par semaine, pourvu
- 1 emploi adjoint technique 24h30/35h par semaine, pourvu.
- 1 emploi saisonnier adjoint technique, non pourvu.
- 1 emploi saisonnier adjoint administratif, non pourvu.

Le tableau des effectifs est approuvé à l'unanimité.

7 - QUESTIONS DIVERSES

- Chemin propriétaire:

Monsieur le Maire explique que la visibilité en voiture lorsque l'on sort du chemin propriétaire est difficile et propose de faire une demande afin de mettre des miroirs pour faciliter les sorties de véhicules.

- Repas du CCAS:

Si les conditions sanitaires le permettent, le repas du CCAS est fixé au samedi 16 octobre 2021.

- Cuisine logement de la Poste:

Monsieur le Maire explique que lors de l'état des lieux du Logement de la Poste, il a été notifié que le

meuble de l'évier de cuisine devait être changé. A l'unanimité, les conseillers sont d'accord.

- Boîtes à lettres:

Des boîtes à lettres pour les associations de la Commune vont être installées vers le portail de la Mairie afin de faciliter l'accès aux courriers à chaque association.

- Dates prochaines élections:

Les prochaines élections présidentielles seront le 10 avril et 24 avril 2022. Et les prochaines élections législatives seront le 12 et le 19 juin 2022.

- Vitesse:

Plusieurs administrés se plaignent de la vitesse excessive notamment dans la Rue Sainte Barbe, au lieu-dit Arbant et Grand-vent. Le nécessaire sera fait afin de pallier à ces plaintes.

Fin de séance à 22h20.